



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 22 juin 2021 - 19h00 -
Salle Paris Fontaine,
NOAILLES

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Daniëlle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

✚ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE SUITE AU DECES DE MME VILTARD : à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Gérard PIEUX, en tant que conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Crouy-en-Thelle.

✚ COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget principal. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget principal.

060025
SGC MERU



22500 - CC THELLOISE

GED
II-1
Exercice 2020

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 161 358,68	23 131 428,59	28 292 787,27
Titres de recettes émis (b)	2 425 848,52	22 496 529,51	24 922 378,03
Réductions de titres (c)	1 204,89	331,90	1 536,79
Recettes nettes (d = b - c)	2 424 643,63	22 496 197,61	24 920 841,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 161 358,68	23 131 428,59	28 292 787,27
Mandats émis (f)	1 321 333,74	21 666 072,19	22 987 405,93
Annulations de mandats (g)		672 529,94	672 529,94
Dépenses nettes (h = f - g)	1 321 333,74	20 993 542,25	22 314 875,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 103 309,89	1 502 655,36	2 605 965,25
(h - d) Déficit			

22500 - CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 019 968,92		1 103 309,89		83 340,97
Fonctionnement	2 047 395,30	953 854,97	1 502 655,36		2 596 195,69
TOTAL I	1 027 426,38	953 854,97	2 605 965,25		2 679 536,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
22501-ZA1 NOVILLERS STE GENEVI					
Investissement	56 466,94		-23 052,13		33 414,81
Fonctionnement	145 024,72				145 024,72
Sous-Total	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
22502-ZA2 NOAILLES -CC THELLOI					
Investissement	-515 463,32		-41 695,85		-557 159,17
Fonctionnement	-145 085,22		-82,87		-145 168,09
Sous-Total	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
22503-ZA3 CHAMBLY LES POINTES-					
Investissement	-1,60				-1,60

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL + NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION : à l'unanimité :

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget principal établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 2 047 618.75 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 321 333,74	2 424 643,63	1 103 309,89
Investissement : reprise du résultat 2019	1 019 968,92	-	- 1 019 968,92
Sous total hors restes à réaliser	2 341 302,66	2 424 643,63	83 340,97
Restes à réaliser Investissement 2020	1 092 466,47	460 548,56	- 631 917,91
Sous total INVESTISSEMENT	3 433 769,13	2 885 192,19	- 548 576,94
FONCTIONNEMENT	20 993 542,25	22 496 197,61	1 502 655,36
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	-	1 093 540,33	1 093 540,33
Restes à réaliser Fonctionnement 2020	-	-	-
Sous total FONCTIONNEMENT	20 993 542,25	23 589 737,94	2 596 195,69
Résultats définitifs	24 427 311,38	26 474 930,13	2 047 618,75

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 1 093 540,33 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 496 197,61 €
Cumul des mandats émis	- 20 993 542,25 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 2 596 195,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 1 019 968,92 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 424 643,63 €
- des mandats de l'exercice	- 1 321 333,74 €
Soit un total hors restes à réaliser de :	+
<u>83 340,97 €</u>	

Complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :

• en recettes	+ 460 548,56€
• en dépenses	- 1 092 466,47 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 548 576,94 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal, soit + **2 596 195,69 €**, de la manière suivante :

• à la couverture du besoin de financement en affectant **481 258,10 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068 (Recettes)** ;

• pour le solde de **2 114 937,59 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002-Recettes.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **83 340,97 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001-Recettes.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	<u>+ 61 102,78 €</u>
• Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	+ 178 818,84 €
• Chapitre 66 : Charges financières 66111 Intérêts	+ 2 300,00 €
• Chapitre 022 : Dépenses imprévues	-120 016,06 €

RECETTES	<u>+ 61 102.78 €</u>
• Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté	- 952 491.22 €
• Chapitre 73 : Impôts et taxes	+ 840 000.00 €
7331 TEOM	690 000.00 €
73112 CVAE	150 000.00 €
• Chapitre 74 : Dotations et participations	+ 173 594.00 €
74124 Dotation d'intercommunalité	173 594.00 €

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<u>+ 111 500.00 €</u>
• Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	+ 86 000.00 €
1641 Emprunts en euros	86 000.00 €
• Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+ 25 500.00 €
2188 opération 90042 - Signalétique Thelloise	+ 5 500.00 €
2183 opération 90002 - équipement administratif	+ 20 000.00 €
RECETTES	<u>+ 111 500.00 €</u>
• Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 67 318.84 €
• Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation (recettes)	+ 178 818.84 €

La section d'investissement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget principal dans les conditions décrites ci-avant.

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif.

22513 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT
 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 714 516,09	4 946 863,64	14 661 379,73
Titres de recettes émis (b)	5 059 399,06	3 788 534,85	8 847 933,91
Réductions de titres (c)	11,61	33 362,45	33 374,06
Recettes nettes (d = b - c)	5 059 387,45	3 755 172,40	8 814 559,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 714 516,09	4 946 863,64	14 661 379,73
Mandats émis (f)	6 547 861,72	2 898 707,82	9 446 569,54
Annulations de mandats (g)	4 481,20	851,61	5 332,81
Dépenses nettes (h = f - g)	6 543 380,52	2 897 856,21	9 441 236,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		857 316,19	
(h - d) Déficit	1 483 993,07		626 676,88

22513 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT					
Investissement	3 217 779,46		-1 483 993,07		1 733 786,39
Fonctionnement	1 238 613,05		857 316,19		2 095 929,24
Sous-Total	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63
TOTAL III	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63
TOTAL I + II + III	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 3 829 715.63 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	6 543 380,52	5 059 387,45	- 1 483 993,07
Investissement : reprise du résultat 2019		3 217 779,46	3 217 779,46
Restes à réaliser Investissement 2020			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>6 543 380,52</i>	<i>8 277 166,91</i>	<i>1 733 786,39</i>
FONCTIONNEMENT	2 897 856,21	3 755 172,40	857 316,19
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		1 238 613,05	1 238 613,05
Restes à réaliser fonctionnement 2020	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>2 897 856,21</i>	<i>4 993 785,45</i>	<i>2 095 929,24</i>
Résultats définitifs	9 441 236,73	13 270 952,36	3 829 715,63

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 1 238 613.05 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 755 172.40 €
Cumul des mandats émis	- 2 897 856.21 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 2 095 929.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 3 217 779.46 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 5 059 387.45 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	- 6 543 380.52 €
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 1 733 786.39 €

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe assainissement collectif de + 2 095 929,24 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + 1 733 786,39 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité (avec une abstention de Mme BLANQUET) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif.

060025
SGC MERU



Etat II-2
Exercice 2020

22510 - SPANC -CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2019)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC -CC THELLOISE					
Investissement	-79 958,34		-93 361,90		-175 320,24
Fonctionnement	194 027,86	79 958,34	51 360,34		165 429,56
Sous-Total	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38
TOTAL III	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38
TOTAL I + II + III	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38

22510 - SPANC -CC THELLOISE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	258 312,93	378 954,59	637 267,52
Titres de recettes émis (b)	79 958,34	152 452,81	232 411,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	79 958,34	152 452,81	232 411,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	258 312,93	378 954,59	637 267,52
Mandats émis (f)	175 320,24	101 092,47	276 412,71
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	175 320,24	101 092,47	276 412,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		51 360,34	
(h - d) Déficit	95 361,90		44 001,56

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité (avec une abstention de Mme BLANQUET) :

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit **un résultat net déficitaire de – 9 890,38 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	175 320,24	79 958,34	- 95 361,90
Investissement : reprise du résultat 2019	79 958,34	-	79 958,34
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	255 278,58	79 958,34	- 175 320,24
FONCTIONNEMENT	101 092,47	152 452,81	51 360,34
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		114 069,52	114 069,52
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
Sous total FONCTIONNEMENT	101 092,47	266 522,33	165 429,86
Résultats définitifs	356 371,05	346 480,67	- 9 890,38

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité (avec une abstention de Mme BLANQUET) :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 114 069.52 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 152 452.81 €
Cumul des mandats émis	- 101 092.47 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 165 429.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 79 958.34 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 79 958.34 €
- des mandats de l'exercice	- 175 320.24 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 175 320.24 €

➤ **AFFECTE** le résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement non collectif, soit **165 429,86 €**, de la manière suivante :

• à la couverture du besoin de financement en affectant + **95 361,90 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068 (recettes)** ;

• pour le solde de **70 067,96 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 175 320,24 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

🚦 **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

➤ **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe GEMAPI.

22514 - GEMAPI - CC THELLOISE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	131 264,46	282 447,78	413 712,24
Titres de recettes émis (b)	4 063,23	150 605,32	154 668,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 063,23	150 605,32	154 668,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	131 264,46	282 447,78	413 712,24
Mandats émis (f)	1 697,53	127 862,88	129 560,41
Annulations de mandats (g)		139,32	139,32
Dépenses nettes (h = f - g)	1 697,53	127 723,56	129 421,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 365,70	22 881,76	25 247,46
(h - d) Déficit			

REL 46-14/INT-V1-24/02E 23 - 03/00

22

22514 - GEMAPI - CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GEMAPI - CC THELLOISE					
Investissement	156,00		2 365,70		2 521,70
Fonctionnement	132 308,46		22 881,76		155 190,22
Sous-Total	132 464,46		25 247,46		157 711,92
TOTAL II	132 464,46		25 247,46		157 711,92
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	132 464,46		25 247,46		157 711,92

REL 46-14/INT-V1-24/02E 23 - 03/00

23

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI :
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe GEMAPI établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un résultat net excédentaire de **157 711,92 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 697,53	4 063,23	2 365,70
Investissement : reprise du résultat 2019		156,00	156,00
Restes à réaliser Investissement 2020		-	-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>1 697,53</i>	<i>4 219,23</i>	<i>2 521,70</i>
FONCTIONNEMENT	127 723,56	150 605,32	22 881,76
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		132 308,46	132 308,46
Restes à réaliser fonctionnement 2020		-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>127 723,56</i>	<i>282 913,78</i>	<i>155 190,22</i>
Résultats définitifs	129 421,09	287 133,01	157 711,92

**AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU
BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité :**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	132 308.46 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 605,32 €
Cumul des mandats émis	- 127 723.56 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 155 190.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 156.00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 4 063.23 €
- des mandats de l'exercice	- 1 697.53 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 2 521.70 €

- **AFFECTE** l'affectation du résultat 2020 du budget annexe GEMAPI de + **155 190,22 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de + **2 521,70 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité :

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

Suite à l'établissement du compte de gestion et au calcul définitif du résultat 2020, il convient d'augmenter le **chapitre 002 en recettes de 32,00 €**.

Afin d'équilibrer la décision modificative n°1, un ajustement des crédits au **chapitre 011 compte 60632 « fournitures de petits équipements »** est augmenté de **32,00 €**.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI dans les conditions décrites ci-avant.

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe Transport A la Demande. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe Transport A la Demande.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 04025		NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC MENU		ETABLISSEMENT : TRANSPORTS DEMANDE-CC THELLOIS	
Résultats budgétaires de l'exercice					
22511 - TRANSPORTS DEMANDE-CC THELLOIS					
Exercice 2020					
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)		996 345,15	996 345,15		
Titres de recette émis (b)		1 096 845,45	1 096 845,45		
Réductions de titres (c)		88 992,00	88 992,00		
Recettes nettes (d = b - c)		1 007 853,45	1 007 853,45		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)		996 345,15	996 345,15		
Mandats émis (f)		954 429,39	954 429,39		
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)		954 429,39	954 429,39		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		53 224,06	53 224,06		
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22511 - TRANSPORTE DEMANDE-CC THELLOIS

Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TRANSPORTE DEMANDE-CC THELLOIS					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total			53 224,06		53 224,06
TOTAL II			53 224,06		53 224,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			53 224,06		53 224,06

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

- **ADOPTÉ**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe Transport A la Demande établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 53 224,06 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			
Investissement : reprise du résultat 2018			
Restes à réaliser Investissement 2019			
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>			
FONCTIONNEMENT	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06
Fonctionnement : reprise du résultat 2018			-
Restes à réaliser fonctionnement 2019			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06
Résultats définitifs	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 1 007 853,45 €
Cumul des mandats émis	- 954 629,39 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 53 224,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	0 €
• du solde :	
- des émissions de titres	0 €
- des mandats de l'exercice	0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	0 €
• en dépenses	0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	0 €

- **AFFECTE** l'affectation du résultat 2020 du budget annexe TRANSPORT A LA DEMANDE de + 53 224,06 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

Suite à l'établissement du compte de gestion et au calcul définitif du résultat 2020, il convient d'augmenter le **chapitre 002 en recettes de 1 816,28 €** afin d'équilibrer la décision modificative n°1.

Un ajustement des crédits au **chapitre 011 compte 611 « prestations de services »** peut être augmenté de **1 816,28 €**.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe TAD dans les conditions décrites ci-avant.

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives.

- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle.

22508 - ZAS NEUILLY-EN-THELLE-CC THELL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAS NEUILLY-EN-THELLE-CC THELL					
Investissement	-32 872,08		-19 858,75		-52 730,83
Fonctionnement	-503 330,00				-503 330,00
Sous-Total	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83
TOTAL II	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83

22508 - ZAS NEUILLY-EN-THELLE-CC THELL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 385 748,00	3 252 885,92	4 638 633,92
Titres de recettes émis (b)		19 858,75	19 858,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		19 858,75	19 858,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 385 748,00	3 252 885,92	4 638 633,92
Mandats émis (f)	19 858,75	23 188,75	43 047,50
Annulations de mandats (g)		3 330,00	3 330,00
Dépenses nettes (h = f - g)	19 858,75	19 858,75	39 717,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	19 858,75		19 858,75

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE : à l'unanimité :

- **ADOPTÉ**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net déficitaire de 556 060,83 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	19 858,75	-	19 858,75
Investissement : reprise du résultat 2019	32 872,08	-	32 872,08
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	52 730,83	-	52 730,83
FONCTIONNEMENT	19 858,75	19 858,75	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	503 330,00	-	503 330,00
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
Sous total FONCTIONNEMENT	523 188,75	19 858,75	503 330,00
Résultats définitifs	575 919,58	19 858,75	556 060,83

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NEUILLY-EN-THELLE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 503 330,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 19 858,75 €
Cumul des mandats émis	- 19 858,75 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	- 503 330,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 32 872,08 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 19 858,75 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 52 730,83 €

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en-Thelle à hauteur de **- 503 330,00 €** en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002 (dépenses).
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de **- 52 730,83 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Noailles. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Noailles.

060025
SGC MERU



II-1
Exercice 2020

22502 - ZA2 NOAILLES - CC THELLOISE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 879 914,98	3 347 865,81	5 227 780,79
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 879 914,98	3 347 865,81	5 227 780,79
Mandats émis (f)	41 695,85	82,87	41 778,72
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	41 695,85	82,87	41 778,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	41 695,85	82,87	41 778,72

22502 - ZA2 NOAILLES -CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA2 NOAILLES -CC THELLOISE					
Investissement	-515 463,32		-41 695,85		-557 159,17
Fonctionnement	-145 085,22		-82,87		-145 168,09
Sous-Total	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
TOTAL II	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : à l'unanimité :

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Noailles établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net déficitaire de 702 327,26 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	41 695,85	-	41 695,85
Investissement : reprise du résultat 2019	515 463,32	-	515 463,32
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	557 159,17	-	557 159,17
FONCTIONNEMENT	82,87	-	82,87
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	145 085,22	-	145 085,22
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
Sous total FONCTIONNEMENT	145 168,09	-	145 168,09
Résultats définitifs	702 327,26	-	702 327,26

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOAILLES dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 145 085,22 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0 €
Cumul des mandats émis	- 82,87 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	- 145 168,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 515 463,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 41 695,85 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 557 159,17 €

- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOAILLES, en reportant **145 168,09 €**, en **déficit de fonctionnement** sur la ligne codifiée 002 (dépenses) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 557 159,17 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS-STE-GENEVIEVE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève.

22501 - ZAI NOVILLERS STE GENEVIEVE CC
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	201 800,33	237 021,72	438 822,05
Titres de recettes émis (b)		3 360,00	3 360,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 360,00	3 360,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	25 556,00	151 194,39	176 750,39
Mandats émis (f)	23 052,13	3 360,00	26 412,13
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	23 052,13	3 360,00	26 412,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	23 052,13		23 052,13

22501 - ZAI NOVILLERS STE GENEVIEVE CC
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAI NOVILLERS STE GENEVIEVE CC					
Investissement	56 466,94		-23 052,13		33 414,81
Fonctionnement	145 024,72				145 024,72
Sous-Total	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
TOTAL II	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	201 491,66		-23 052,13		178 439,53

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE : à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 178 439,53 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	23 052,13	-	23 052,13
Investissement : reprise du résultat 2019		56 466,94	56 466,94
Restes à réaliser Investissement 2020			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>23 052,13</i>	<i>56 466,94</i>	<i>33 414,81</i>
FONCTIONNEMENT	3 360,00	3 360,00	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		145 024,72	145 024,72
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>3 360,00</i>	<i>148 384,72</i>	<i>145 024,72</i>
Résultats définitifs	26 412,13	204 851,66	178 439,53

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 145 024,72 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 360,00 €
Cumul des mandats émis	- 3 360,00 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 145 024,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 56 466,94 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 23 052,13 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 33 414,81 €

- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE, soit + **145 024,72 €**, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **33 414,81 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe.

060025
SGC MERU



II-1
Exercice 2020

22515 - ZAE LOI NOTRE CCT
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	100 000,00	100 010,00	200 010,00
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 000,00	100 010,00	200 010,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

22515 - ZAE LOI NOTRE CCT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE LOI NOTRE CCT					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe : à l'unanimité :

- **ADOPTÉ**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 et les restes à réaliser de 2020 dispose d'**aucun résultat** :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			
Investissement : reprise du résultat 2019	-	-	-
Restes à réaliser Investissement 2020			
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	-	-	-
FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	-	-	-
Restes à réaliser fonctionnement 2020			
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	-	-	-
Résultats définitifs	-	-	-

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zones d'Activités Economiques TRANSFEREES LOI NOTRe dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0,00 €
Cumul des mandats émis	- 0,00 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 0,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0,00 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 0,00 €

➤ **APPROUVE** le résultat anticipé 2020 du budget annexe zones d'activités TRANSFEREES LOI NOTRe sans affectation en fonctionnement et en investissement.

SIGNATURE AVEC L'ETAT D'UNE CONVENTION PORTANT EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre la Communauté de communes Thelloise et l'Etat ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

CONSEQUENCES DE LA FUSION – TRANSFERT DES BIENS SITUES SUR LES COMMUNES DEPENDANT DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE BEAUVAIS : à l'unanimité :

➤ **PREND CONNAISSANCE** du document constatant les transferts de biens situés sur les communes relevant du service de publicité foncière de Beauvais de l'ex-Communauté de communes du Pays de Thelle et de l'ex-Communauté de communes La Ruraloise ;

➤ **AUTORISE** Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER, 1^{er} Vice-Président, à représenter la Communauté de communes Thelloise dans ledit document et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération relative aux conséquences de la fusion sur le transfert des biens, ainsi que plus généralement, tous autres documents établis en application des dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

✚ BILANS DES ACQUISITIONS CESSIONS – COMPLEMENT 2017 – RECTIFICATIF 2018 - ANNEE 2019 - ANNEE 2020 : à l'unanimité :

➤ **COMPLETE** la délibération n° 2018-DCC-058 en date du 13 avril 2018 par les acquisitions omises ;

BILAN 2017 - BUDGET PRINCIPAL - COMPLEMENT

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 22	309	203,94	0,66	17/07/2017 21/07/2017 22/09/2017	SENLIS	13/10/2017	2017 P 6089	Groupement foncier agricole "LE GRAND TERRIER"	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 52 - ZA 54 ZA 69 - ZA 72	16 316	10 768,56	0,66	27/12/2017	SENLIS	25/01/2018	2018 P 537	Conseil gestion financement Immobilier Cogefim	Liaison routière RD 1001 - RD 49

➤ **RAPPORTE** la délibération n° 270619-DC-II.1.6 en date du 29 juin 2019 ;

➤ **PREND ACTE** de la présentation du bilan 2018 - 2019 - 2020 des acquisitions et des cessions immobilières comme indiqué ci-après, en vue de leur annexion au comptes administratifs :

BILAN 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 56	641	423,06	0,66	26/12/2017 12/01/2018	SENLIS	30/01/2018	2018 P 635	Consorts HAINSELIN	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 58	1 550	1 023,00	0,66	26/12/2017 12/01/2018	SENLIS	30/01/2018	2018 P 633	M. François CHERON	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 65 - ZA 67	5 473	3 612,18	0,66	23/03/2018	SENLIS	12/04/2018	2018 P 2029	Groupement foncier agricole des domaines de la famille COLLAS	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 38	1 173	3 739,56	3,19	16/05/2018	SENLIS	29/05/2018	2018 P 2937	M. Gilbert HENNEQUIN Mme Christiane HENNEQUIN	Liaison routière RD 1001 - RD 49

BILAN 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Cession	NOVILLERS	ZB 235 - ZB 239 ZB 298 - ZB 301	39 003	684 857,79	17,56	17/04/2018	BEAUVAIS	-	-	SA SMCIC LEASE	Commercialisation terrains ZAIC NOVILLERS - SAINTE-GENEVIEVE
Cession	NOVILLERS	ZB 296 - ZB 299	6 000	120 000,00	20,00	01/03/2018	BEAUVAIS	-	-	Société AUX JEUNES POUSSÉS	Commercialisation terrains ZAIC NOVILLERS - SAINTE-GENEVIEVE

BILAN 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 32 ZE 34	1 911	1 261,26	0,66	28/05/2019	SENLIS	17/06/2019	2019P3500	Mme Marcelle HEBERT veuve BERSON Mme Isabelle BERSON	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	SAINT-SULPICE	AH 174	808	40 400,00	50,00	30/10/2019	BEAUVAIS	14/11/2019	2019P6442	Union coopérative de l'arrondissement de Clermont (UCAC)	Extension parc de stationnement de la gare ferroviaire

BILAN 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	CHAMBLY	ZH 109	8 637	67 786,56	7,85	21/01/2020	SENLIS	19/02/2020	2020 D 1893	Commune de Chambly	Aire d'accueil des gens du voyage

✚ MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR : JOURNEES DE RECUPERATION DU TEMPS DE TRAVAIL : SUPPRESSION DE LA REGLE DU NON-CUMUL / RENTREE SCOLAIRE / JOURS DE FRACTIONNEMENT : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur du personnel communautaire dans les conditions reprises ci-dessous ;

- Ajout à l'article 6 – Horaires de travail
- Heures supplémentaires

Les heures complémentaires seront obligatoirement rémunérées.

- Modification de l'article 8 bis - Don de jours de repos **non pris**

Tout agent peut faire don de jours de repos **non pris** à un collègue :

- parent d'un enfant gravement malade

- **proche aidant de personnes en perte d'autonomie**

- **parent d'enfant décédé ou assurant la charge effective et permanente d'une personne décédée de moins de 25 ans**

Ainsi qu'il suit :

o Formalités obligatoires

- L'agent donateur qui cède ses jours de repos, le signifie par écrit à l'autorité territoriale, le don étant définitif après accord de celui-ci. Il est nécessaire pour cet agent de détailler le nombre et le type de jours de repos cédés.

- L'agent qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos formule sa demande par écrit à l'autorité territoriale. Cette demande doit être accompagnée **des pièces justificatives adaptées à la situation de l'agent.**

- En cas de nécessité, un appel au don peut être lancé auprès de l'ensemble du personnel de la communauté de communes Thelloise afin de capitaliser un nombre de jours suffisants pour accéder à la demande de l'agent.

- L'autorité territoriale dispose de 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.

Le don de jours épargnés sur un compte-épargne temps peut être réalisé à tout moment.

Le don de jours non épargnés sur un compte-épargne temps peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis.

- Modification à l'article 10 - Autorisations spéciales d'absence :

2. *Les autorisations d'absence facultatives : elles sont déterminées par délibération après avis du Comité Technique*

Modification des modalités applicables pour la rentrée scolaire :

Des facilités d'horaires peuvent être accordées chaque année aux parents d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement maternel et élémentaire ou entrée en classe de 6^{ème} avec la possibilité d'accorder **1h (à poser en début de journée ou en fin de journée, avec possibilité de fractionner) sur le temps de travail.**

- Modification à l'article 12 – congés annuels et journées accordées au titre de la récupération du temps de travail

1. *Congés annuels :*

Deux jours de fractionnement sont acquis à tout agent en activité du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

Ces 2 jours seront ouverts dès le 1er janvier de l'année pour les agents stagiaires / titulaires ou dont le contrat de travail couvre l'année considérée complète.

Pour les agents arrivants en cours d'année, application du droit commun : 1 jour de congé supplémentaire est attribué si le nombre de jours de congé annuel pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre

est de cinq, six ou sept jours ; il est attribué un 2nd jour de congé supplémentaire lorsque le nombre de congé annuel est au moins égal à huit jours.

Les droits à 1 jour ou 2 jours seront ouverts/attribués dès qu'ils auront été acquis.

2. Journées de récupération du temps de travail :

- 1er trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 2ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 3ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 4ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA

Si ces jours de RTT ne sont pas posés avant la fin de chaque trimestre, ils **peuvent** être portés au CET.

Ajout d'un paragraphe *DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

➤ Intégration de l'article 14 – Ordre de mission (ODM) / remboursement des frais :

➤ Ajout de l'article 14 bis – Forfait mobilité durable :

Le forfait mobilité durable permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le forfait est fixé à 200 € par an à condition d'avoir utilisé l'un des deux moyens de transport éligibles au moins 100 jours par an.

Le nombre minimal de jours peut être modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours sont modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

1° l'agent a été recruté au cours de l'année ;

2° l'agent est radié des cadres au cours de l'année ;

3° l'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Conditions :

▶ 1° Ne pas être dans une des situations exclues du dispositif (agents publics qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur) ;

▶ 2° Utiliser un cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou être conducteur ou passager en covoiturage pour réaliser les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail ;

▶ 3° Déposer une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport, l'employeur peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

Le forfait mobilité durable est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

Le forfait mobilité durable est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010.

➤ **FIXE** sa date d'effet à compter de la date à laquelle la délibération sera rendue exécutoire ;

➤ **DIT** que le règlement ainsi modifié et dont la révision consolidée est jointe en annexe à la délibération sera communiqué à tout agent employé ainsi qu'à tout agent en stage à la CC Thelloise.

+ DONS DE JOURS DE REPOS NON PRIS AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS PROCHES AIDANTS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU PRESENTANT UN HANDICAP : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions applicables dons de jours de repos non pris au bénéfice des agents publics proches aidant de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.
- **ADOPTE** le règlement intérieur dans sa version consolidée jointe en annexe à la délibération.

+ DONS DE JOURS DE REPOS NON PRIS AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS PARENTS D'ENFANT DECEDE OU ASSURANT LA CHARGE EFFECTIVE ET PERMANENTE D'UNE PERSONNE DECEDEE DE MOINS DE 25 ANS : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions applicables aux dons de jours de repos non pris au bénéfice des agents publics parents d'enfant décédé ou assurant la charge, effective et permanente, d'une personne décédée de moins de 25 ans :
- **ADOPTE** le règlement intérieur dans sa version consolidée jointe en annexe à la délibération.

+ REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES REALISEES DANS LE CADRE D'UN TEMPS NON COMPLET : MODALITES D'APPLICATION : à l'unanimité :

- **PRECISE** que pour les agents occupant un emploi à temps non complet (inférieur à 35h hebdomadaires), les heures complémentaires effectuées, au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet, qui ne dépassent pas la durée de travail effectif (35 heures), seront rémunérées, sans majoration ;
- **DIT** que le règlement ainsi modifié et dont la révision consolidée est jointe en annexe à la délibération sera communiqué à tout agent employé ainsi qu'à tout agent en stage à la CC Thelloise.

+ MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITE DURABLE : à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place et de déterminer les modalités d'octroi du « forfait mobilité durable », applicables pour les agents de la CC Thelloise ;
- **DECIDE** d'instituer et d'octroyer le « forfait mobilités durables » selon les dispositions suivantes :

- Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 € par an.

- Le « forfait mobilités durables » est versé aux agents s'ils utilisent leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou s'ils sont conducteurs ou passagers en covoiturage pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 100 jours par an ;

- N'ont pas droit au « forfait mobilités durables » les agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

- Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

- Le montant du forfait et le nombre minimal de jours sont modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

1° l'agent a été recruté au cours de l'année ;

2° l'agent est radié des cadres au cours de l'année ;

3° l'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

- Par rétroactivité que le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre minimal de jour sont réduits de moitié au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2020 en application du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020.

- L'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

- Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport.

- L'utilisation effective du cycle, du cycle à pédalage assisté personnel du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

- En cas de pluralité d'employeurs publics, le montant du forfait versé par l'employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par l'employeur est alors calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

- Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration par l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée.

- En application de l'article 7 du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, le « forfait mobilité durable » est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010.

- Toutefois, par dérogation, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du « forfait mobilités durables » et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010 susvisé, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

➤ **DIT** que le règlement ainsi modifié et dont la révision consolidée est jointe en annexe à la délibération sera communiqué à tout agent employé ainsi qu'à tout agent en stage à la CC Thelloise ;

➤ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

🚦 RECRUTEMENT (CONTRATS AIDES) - VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA) : 1 POSTE DE CHARGE DE MISSION EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS (DIRECTION RESSOURCES) : à l'unanimité :

➤ **DECIDE** la création d'un emploi non permanent de chargé de mission en développement territorial et recherche de financements à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021 dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA), afin de mener à bien le projet de territoire ;

Cet emploi est créé pour une durée de 1 an.

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement ;

➤ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

RECRUTEMENT (CONTRATS AIDES) - PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC) : 1 POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS (SERVICE PATRIMOINE) : à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien des espaces publics à compter du 1^{er} juillet 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;

➤ **PRECISE** que le contrat établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois ;

➤ **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (avec possibilité d'annualisation) ;

➤ **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire à 100%, multiplié par le nombre d'heures de travail ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier et de procéder au recrutement ;

➤ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR : à l'unanimité (avec une abstention de M. DREUX) :

➤ **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

Création d'emploi permanent

	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché - Cat A	1	- Chargé de mission tourisme

Création d'emplois aidés

Type de contrat	Nombre	Service
Volontariat territorial en administration (VTA)	1	Direction ressources
Parcours emploi compétence (PEC)	1	Service patrimoine

➤ **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 22 juin 2021 dans les conditions figurant en annexe à la délibération ;

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SE60 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZAE D'ERCUIS : à l'unanimité :

➤ **VALIDE** le projet de travaux d'éclairage public tel que présenté (ZAIC à ERCUIS) et **DEMANDE** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux ;

- **ACCEPTÉ** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux :

Montant total TTC des travaux avec frais de gestion de 8%	Financement SE 60 (54% des travaux)	Participation CCT
87 225,54 €	39 742,13 €	34 069,20 €

- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions fixées dans la convention annexée à la délibération, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux ;
- **CO FINANCE** les travaux selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

✚ AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSES AVEC LA SOCIETE SUEZ : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants joints en annexe à la délibération relatifs à la prolongation au 31/12/2021 pour le contrat de service public de l'assainissement de Boran sur Oise et à la non-application pour l'année 2020 de certaines pénalités pour une partie des missions contractuelles en raison de la crise sanitaire pour le contrat de Boran sur Oise, le contrat de Blaincourt lès Précy, Précy sur Oise, Villers sous Saint Leu, et le contrat de Crouy en Thelle, Ercuis, Fresnoy en Thelle, Mesnil en Thelle, Morangles et Neuilly en Thelle, passés avec la société SUEZ ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ces trois avenants et toutes pièces relatives à la bonne application des présentes.

✚ RENOUELEMENT DES MARCHES DE COLLECTE – COMPTE RENDU DU TRAVAIL DU COMITE DE PILOTAGE ET VALIDATION DU PROJET DE SERVICE : à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de service demandé aux candidats lors de l'appel d'offre pour le renouvellement du marché de collecte pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Thelloise.

✚ PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) – BILAN 2020 : à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** du bilan annuel 2020 relatif à la 4^{ème} année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis favorable émis par la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA et par la commission environnement ;
- **ADOpte** le bilan annuel 2020 du PLPDMA qui sera mis à disposition du public.

✚ COMMANDE PUBLIQUE – EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE – AQUATHELLE – AVENANT N°2 A LA DSP : à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 du contrat de DSP conclu entre la CCT et la société RECREA dont l'objet est la prolongation de ce contrat pour une durée de 16 mois, avec une incidence financière de 33 %.

✚ AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – REGLEMENT INTERIEUR – TARIFS : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la création de la commission gens du voyage et de son comité de gestion ;
- **ADOPTE** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Chambly ;
- **APPROUVE** les tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage fixés par la commission Gens du voyage ci-dessous :
 - Dépôt de garantie : 150 €
 - Droit d'usage : 3 €
 - Electricité : 0,18 cts/Kwh
 - Eau : 4,43 € / m3.

✚ SUSPENSION DE LA PROCEDURE D'ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET DE CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET COMMISSIONS PREVUES A L'ARTICLE L.143-20 DU CODE DE L'URBANISME : à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que soit suspendue la procédure d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que la consultation des personnes publiques associées et des commissions prévues à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme ;
- **DÉCIDE** le retrait de la délibération du Conseil communautaire de la Thelloise en date du 15 avril 2021 portant bilan de la concertation et arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- **DÉCIDE** en conséquence de cette suspension qu'est reportée la mise à l'enquête publique prévue à l'issue de ces consultations en vertu de l'article L.143-22 du code de l'urbanisme ;
- **DÉCIDE** en conséquence que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté n'est plus mis à la disposition du public ;
- **DÉCIDE** de reprendre l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en tenant compte de l'extension possible du périmètre de la Communauté de communes Thelloise ainsi que de la nouvelle réforme issue de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Thelloise ou son représentant en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale, à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation et à procéder, en tant que de besoin à toute mesure appropriée ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Thelloise ou son représentant en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale à signer tous actes nécessaires pour assurer la conduite de la procédure y compris ceux concernant le recours à un bureau d'études chargée de réaliser les études nécessaires pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale ;

- **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Thelloise ainsi qu'aux sièges des communes qui la composent ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une transmission à la Préfète de l'Oise, à l'ensemble des personnes publiques associées et commissions consultées en vertu de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, ainsi qu'au Tribunal Administratif d'Amiens s'agissant de la désignation d'un commissaire enquêteur et de l'ouverture d'une enquête publique.

✚ SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC LA SAFER HAUTS DE FRANCE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention joint en annexe à la délibération et en particulier que l'abonnement annuel au service de veille foncière représente un coût annuel de 3 300 euros hors taxes ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Thelloise ou son représentant en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale, à signer la Convention Cadre avec la SAFER Hauts de France ainsi que tous documents s'y rapportant.

✚ CESSION DE TERRAIN – PARCELLE ZC 224 NOAILLES : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la renonciation de la SCI DRY, représentée par Monsieur DOMINGO, de l'acquisition de la parcelle ZC 224 située au sein de la ZAE de Noailles, Route de Parisis Fontaine ;
- **DIT** que ladite parcelle est remise à la vente ;
- **APPROUVE** le principe de la vente à la SCI Les confrères de l'immo de cette parcelle cadastrée ZC 224 d'une superficie de 1 041 m² au prix de 25 000 € HT ;
- **CONFIE** à Maître CHAMPION, Notaire à Noailles, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI Les confrères de l'immo à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

✚ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE : ADOPTION ET SIGNATURE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre la Communauté de communes Thelloise et l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le CRTE, les avenants qui en découleront, et toutes pièces en relation avec les présentes.

✚ SIGNATURE DU MARCHE PASS THELLE BUS 2021/2024 : à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de « service public de transport collectif de personnes à la demande et régulier pour la Communauté de communes Thelloise » avec l'entreprise CFTM : Compagnie Francilienne du Transport et de la Mobilité, selon la décision de la commission d'appel d'offres pour une durée d'un an reconductible deux fois passé en procédure d'appel d'offres à prix forfaitaire mensuel de 61 375,00 € HT (offre de base incluant la Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 3 (PSE3) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du présent marché sont inscrits au BA du TAD et seront inscrits dans les budgets à venir.

✚ VERSEMENT MOBILITE : LISTE DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS EXONEREES POUR 2021 : à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation 2021 de la liste des associations et fondations exonérées du versement mobilité, au vu de l'analyse des dossiers de demande d'exonération faite dans le cadre de l'audit réalisé par le SMTCO et mentionne qu'aucune association ou fondation sur le territoire de la CC Thelloise n'est exonérée du versement mobilité ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne application de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Neuilley-en-Thelle, le 28 juin 2021

Le Président



Pierre DESLIENS
Pierre DESLIENS

Affiché le 28 juin 2021